
Actions de promotion et d'accompagnement du compostage partagé

Communaute de Communes Erdre et Gesvres

1 Rue Marie Curie
Parc d'Activités la Grand'haie
44119 Grandchamps-des-Fontaines
[Voir le site internet](#)

Auteur :

Fabienne Landreau
fabienne.landreau@cceg.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

En parallèle de la mise en place de la redevance incitative (mise en place effective au 1er janvier 2013), les élus ont souhaité aider les habitants à adopter de nouveaux gestes pour réduire les déchets qu'ils produisent.

Afin de permettre aux habitants disposant d'un petit jardin, ainsi qu'aux habitants ne disposant d'aucun jardin notamment en habitat collectif, de trier leurs bio-déchets, les élus ont décidé de faire la promotion du compostage partagé, d'accompagner les habitants volontaires à mettre en place le projet et d'aider à la pérennisation de cette pratique.

Les gros producteurs souhaitant mettre en place le tri des bio-déchets sont également concernés par ce dispositif que cela soit dans une démarche de développement durable ou pour répondre à l'obligation fixée par la réglementation (production supérieure à 10 tonnes par an au 1er janvier 2016).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Faire connaître la pratique du compostage partagé
- Apporter une solution adaptée pour les habitants ne disposant pas de jardin
- Faire connaître la réglementation sur le tri des bio-déchets
- Apporter une solution de valorisation des bio-déchets des établissements
- Pérenniser la pratique du compostage partagé
- Inciter au changement de comportement pour une réduction des déchets produits, en favorisant sur le lien social
- Réduire les bio-déchets dans les ordures ménagères (15% en 2008, source MODECOM) et les déchets verts apportés en déchèterie (40% des déchets collectés en déchèterie en 2011)

Résultats quantitatifs

Entre 2013 et 2015 :

- 10 établissements trient leurs bio-déchets dont 2 pour une valorisation par méthanisation
- 8 sites de compostage ont été mis en place dont 3 auprès de particuliers
- 2 300 élèves trient leurs bio-déchets dont 1 220 depuis 2013
- 30 familles se sont mises à composter avec leurs voisins

Résultats qualitatifs

La Communauté de Communes dispose de peu de recul pour l'instant sur cette action. Les 5 sites en place depuis plus d'un an (1 auprès de particuliers et 4 en établissements) poursuivent leur activité.

L'identification des porteurs de projet reste compliquée. Il s'agira de s'appuyer sur les 1ères expériences pour faire naître les initiatives.

La Communauté de Communes réfléchit à la mise en œuvre d'un réseau pour accompagner les sites existants et les inciter à poursuivre sur la durée.

MISE EN OEUVRE

Planning

2012 :

- prestation attribuée après consultation à l'association Compostri, marché de 2 ans reconductible 1 an
- plusieurs formats de promotion : réunion d'information, étude de gisement en établissement, animation de la mise en place du matériel, accompagnement des référents de site pendant la 1ère année de fonctionnement

2013 :

- communication des dates de formation départementale "Guide composteur" par l'intermédiaire des supports habituels
- 5 actions auprès du grand public menées par un agent de la Communauté de Communes : réunions d'information (avec prestataire) et campagnes de sensibilisation au porte-à-porte
- une action de sensibilisation auprès de 2 établissements
- mise en place du 2ème pavillon de compostage au niveau d'un restaurant scolaire, le premier ayant été installé sur la même commune en 2011

2014 :

- édition du guide pratique "mon jardin malin" avec une page sur le compostage partagé
- 8 actions auprès du grand public menées par un agent de la Communauté de Communes et son prestataire : réunions d'information, campagnes de sensibilisation au porte-à-porte et stand sur les forums des associations
- une action de sensibilisation auprès de 2 établissements
- une action de sensibilisation sur le compostage en établissement auprès des élus
- mise en place du 1er site de compostage en lotissement
- mise en place du 1er site de compostage en pied d'immeuble

2015 :

- 2 réunions d'information auprès du grand public
- une action de sensibilisation auprès de 3 établissements
- mise en place d'un 3ème site auprès de particuliers
- mise en place de 2 sites de compostage en établissement dont 1 regroupe la production de 3 restaurants scolaires
- marché reconduit et bilan du marché à réaliser

Moyens humains

- Technicienne prévention / communication
- Animatrice déchets
- Prestataire
- Habitants volontaires
- Agents / élus volontaires
- Service de la collectivité : communication

Moyens financiers

Budgets cumulés 2013 à 2015 = 22 500 €

Soit 0,40 € / habitant CCEG

Soit 24 € par participant triant ses bio-déchets (élève ou particulier)

Moyens techniques

Fournis par le prestataire :

- Diaporama
- Echantillons de déchets, de compost à différents stades
- Outils de communication ludique
- Au cas où pour la mise en place / suivi annuel :
- Petit matériel : croc, fourche, pelle
- Complément de broyat

De manière générale :

- Collation pour les réunions d'information et mises en place
- Supports de communication : affiches, bulletins, plaquettes, mailing...
- Matériel informatique (si besoin)
- En extérieur : stand(s) parapluie, tables pliantes

Partenaires mobilisés

- Associations syndicales de copropriétés
- Bailleurs sociaux
- Prestataires de restauration collective des communes
- Elus et agents des communes

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Oui

Difficultés rencontrées

La Communauté de Communes a fait le choix d'un accompagnement limité dans le temps. La participation active des volontaires pour faire vivre leur site de compostage partagé est donc indispensable.

Recommandations éventuelles

L'accompagnement de ce type de projet, qu'il soit porté par des particuliers ou proposé dans un établissement, est primordial. La Communauté de Communes tient un rôle de facilitateur.

Le recours à un tiers, prestataire dans notre cas, apporte une plus-value pour aborder la répartition des rôles dans les établissements et simplifier les échanges / le lien social entre les habitants.

La création d'une association par les habitants volontaires, ou le fait de s'appuyer sur une association existante, clarifie les rôles tenus par les différents intervenants et l'implication indispensable dès le début pour faire vivre le projet puis le site.

Le développement à plus grande échelle de ces projets posera la question de garantir la fourniture de broyat.

Mots clés

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Marc JANIN

marc.janin@ademe.fr

Direction régionale Outre Mer